Compte rendu du conseil d'école du 2/12/2021

<u>Présents</u>:

MR MURZEAU ien absent excusé

MR BALOGE maire

Mme GENAUZEAU adjoint maire

MR DUBRAY DDEN remplacé par Mme

DESMIERS

MME SAINTOUL enseignante (départ

excusé 20h)

MME GUAY enseignante

MME RENAUDEAU enseignante

MME BOISSINOT enseignante absente

excusée

MR MONNEAU directeur

Représentants des parents d'élèves élus

titulaires

VAN BEVER Laëtitia

LANCERAUX Marie-Pierre (retard excusé)

MANDIN Isabelle (retard excusé)

RICHARD Céline

suppléant

LEMARIE Rachel CHUPEAU Edith BRETTON Delphine

A / Installation du nouveau conseil, rappel des attributions et du fonctionnement du conseil d'école

-Présentation des personnes du conseil

Mise en place 2 secrétaires de séances qui tourneraient à chaque conseil d'école, et Mr Monneau fera la synthèse des 2 compte-rendus par la suite.

Secrétariat assuré par une enseignante et Mme Genauzeau, synthèse réalisée par Mr Monneau

<u>-Membre de droits</u>: Inspecteur de circonscription, DDEN, Maire, Adjoint maire, 4 Enseignants, 4 Représentants de parents d'élèves titulaires élus

-Lecture du rôle du conseil d'école

<u>Objectif</u>: créer les meilleures conditions d'apprentissage pour l'ensemble des élèves Lecture des attributions du conseil d'école:

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école;
- 2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
- d) Les activités périscolaires;
- e) La restauration scolaire;
- f) L'hygiène scolaire;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;
- 6° Donne son accord:
- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;
- b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4.
- 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article

<u>L. 212</u>-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

<u>Compte rendu</u> du conseil d'école toujours accessible au tableau d'affichage de l'école ou dans les classeurs de direction ou sur le site internet de l'école, les parents- élus peuvent diffuser un compte rendu simplifié après l'accord du directeur.

- des interlocuteurs

- Détermination des dates des prochains conseils : mars 2022 et début juin 2022
- -Contact tous les 1- 2 mois de 2 délégués de parents d'élèves (DPE) le jeudi par téléphone ou par mail ou sur rendez vous : dates à déterminer avec le directeur entre 2 conseils d'école -Réunion avec MR BALOGE dès que nécessaire ainsi qu'avec Mme GENAUZEAU Les réunions se font selon la situation en présence de MR BALOGE (maire), MME ZARKA (1ere adjointe), MME GENAUZEAU (adjoint affaires scolaires)
- -Une commission « école petite enfance » a été crée par le conseil municipal avec la présence d'élus
 - Rappel des différentes instances : conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycles, conseil école-collège , conseil municipal avec des règlements distincts.

B/Vote du règlement interieur

Rappel: 3 règlements administratifs fonctionnent au niveau éducatif:

Objectif créer des règles communes et protéger l'ensemble de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents, mairie, partenaires)

- le règlement intérieur de l'école est à voter par le conseil d'école, rédigé à partir du règlement type départemental actualisé avec les 2 annexes (laîcité et charte internet)

vote : oui: : 11/11 non: 0

- les 2 règlements des temps périscolaires

- -le règlement intérieur de la garderie rédigé et voté par le conseil municipal
- -le règlement intérieur cantine scolaire rédigé et voté par le conseil municipal

Des règles de vie, adaptées aux élèves, pour le périscolaire sont établies en accord avec Mme BERNARD et Mme GENAUZEAU et ont été distribuées aux élèves en début d'année, en septembre 2021

C/Effectif, répartition et bilan de rentrée

Au 2 décembre 2021 : 82 élèves

Effectif: 82 élèves

29 en maternelle et 53 en élémentaire

niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectifs		10	8	11	5	17	8	9	14
concrets									

Ps-ms 8 +10=18 avec MME SAINTOUL Gs-cp 11 +5=16 avec MME GUAY

ce1 -ce2 77+8=25 avec MME RENAUDEAU

cm1-Cm2=9+14=23 avec MR MONNEAU ET MME BOISSINOT

Bilan de rentrée

Effectif correct à double niveau

Participation des parents en réunion de rentrée en baisse : pour 82 élèves ET 65 familles = 43 familles présentes :43 /65

7 parents sur liste électorale

Participation aux élections pour la seule liste et dépouillement : 2 enseignants et 2 parents Participation en baisse aux élections parents d'élèves : 46,15 en 2021 (53,23 % en 2020, 60,48% en 2019,69,60 en 2018)

Rappel : Une liste électorale est possible avec 2 Noms de parents au minimum.

D / Prévision carte scolaire : effectifs 2022-2023

Prévisions de la carte scolaire pour l'année 2022-2023

Prévisions à : 28 en maternelle et 50 en élémentaire= donc 78 élèves

niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectifs	0	10	10	8	11	5	17	8	9
concrets									

Effectif en baisse avec 14 partants et 10 entrants (d'après les naissances de la mairie, sans compter les possibles locations non connues). Flux de - 4 élèves.

Information : seuil de fermeture en dessous de 81 élèves, à déterminer par l'inspection académique (DASEN)

Effectif maternelle et élémentaire en dessous du seuil de 81 élèves

Donc des prévisions de 78 <u>élèves</u> POUR 2022 -2023 selon les départs connus Les prévisions ont été envoyées par l'école à l'inspection académique.

3 enfants inscrits à domicile cette année et souhaitent poursuivre à l'identique à la rentrée. L'inspection va les contacter.

Un état des effectifs sera fait au prochain conseil d'école en mars 2022.

La période d'inscription en mairie se fera en février 2022 afin de transmettre l'effectif à l'inspection académique.(avant le 2 eme conseil d'école)

Les inscriptions à l'école se dérouleront en avril -mai 2022 (par mail et téléphone et en présence si possible).

Les parents d'élèves restent vigilants sur la carte scolaire.

Une réunion entre les maires a été réalisée concernant les effectifs des écoles, un courrier a été envoyé à l'inspection académique sur le sujet de la carte scolaire.

Evolution sur 3 ans à venir en fonction des dates de naissance:

année	2021- 2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Entrée		10 (2019)	7(2020)	10 (2021 nov)
Sortie		14	9	8
FLUX		-4	-2	2
TOTAL	82	78	76	78
ELEVES				

Organisation pédagogique en cas de fermeture :

Sur l'école : 3 classes à 3 niveaux (78/3 =26 par classe), une répartition en réflexion en avril 2022

E / Fonctionnement école 2021-2022

-bilan de rentrée de l'école

- -rentrée en musique dans les classes
- -Bon climat de classe
- petits effectifs dans les 2 classes de maternelle, bénéfique pour la suite des apprentissages, effectif à 23 élèves correct en cm, effectif à 25 élèves en ce
- -bon fonctionnement avec enseignants
- -bon travail sur l'éducation citovenne en période 1 et période 2, le vivre ensemble
- -Avec le protocole sanitaire de décembre 2021 :
 - Pas de brassage de classes
 - Protocole sanitaire repassé au niveau 2 (difficile pour certains élèves de remettre le masque en extérieur notamment pour les CE).
 - Les familles sont vigilantes en cas de symptômes chez leur enfant, c'est positif.
 - Moins d'accident de cour, moins de conflits dus aux zones par groupe d'âge imposées par le protocole sanitaire.
- Bon climat de travail avec la nouvelle municipalité : relation de confiance, bonne communication et mairie à l'écoute des problématiques de l'école, réunions fréquentes

-pause méridienne: fonctionnement, commission école au niveau du conseil municipal

Le maire a remercié son adjointe pour la mise en place d'un climat serein et la mise en place des échanges avec l'école et les parents

Avec le protocole sanitaire, des observations sur les temps périscolaires :

- -Quelques interactions néanmoins entre les classes PS/MS et GS/CP par jeux d'imitation, pas d'interaction entre les classes élémentaires pendant le temps scolaire.
- -Difficulté d'organisation de certaines activités (ex : les jeux de société) sur le temps périscolaire à cause des groupes de classes séparés.
- A noter, parfois peu d'enfants d'un même groupe de classe sur le temps de garderie, complexité du jouer ensemble.
- Rappel : 2 services de restauration pour les niveaux 1-2-3, passage 3 services au niveau 4

-Les protocoles de sécurité établissement

- -Exercice incendie effectué en septembre 2021, prochaine alerte en janvier 2022
- -<u>PPMS intrusion</u> fait en décembre 2021 et PPMS TMD avec isolement en bibliothèque à réaliser en cours d'année
- -autre protocole à communiquer : intempéries (inondation, neige)
- -Protocole sanitaire:

Le protocole est évolutif selon la situation épidémique, du niveau 1 à 4 (du vert au rouge) Les informations sont communiquées au famille dès que possible via les messagerie de classe Des ajustements sont réalisés à partir des ces réunions sur le terrain.

Des décisions peuvent être aussi prises par le maire ou le directeur en respectant la responsabilité de chacun.

<u>Lecture du protocole du 29 novembre actualisé :</u> déroulement si cas confirmé, tests, reprise de l'école pour les élèves

- Sport de contact interdit
- En cas de « cas covid19 confirmé », toutes les familles sont averties par mail
- 1 cas « covid19 positif » dans la classe entraine une fermeture provisoire de la classe le soir même ou le lendemain

Les enfants sont alors « cas contact à risque » (pas les enseignants)

Retour en classe avec justificatif d'un test antigénique, PCR ou test salivaire NEGATIF à JO

Sans test négatif, l'enfant reste isolé à la maison 7 jours avant retour en classe Pour l'enfant positif, il reste isolé 10 jours.

• 3 cas covid19 positifs dans une même classe et sur une même période de 7 jours entraine la fermeture de la classe.

-sécurité des jeux : réalisée par la mairie et sécurité des jeux validée

F/projet d'école 2021-2022 année 4 (poursuite de l'année 3 du projet 2018-2021): projets des classes

-Projets de l'école :

- -projet commun sur l'art visuel "streetart": les murs de l'école à terminer
- projet commun : galerie à ciel ouvert dans et en dehors de l'école en lien avec la DRAC, la mairie et l'inspection académique et une artiste photographe : mettre des œuvres sur le chemin de la Ligueure
- visite de 2 musées pour toutes les classes : Musée de niort à Port Boinot et Musée FRAC de Linazay
- -des projets par classe plus spécifiques: environnement, science (ferme, et circuit court, alimentation), lecture
- -des actions sur les fondamentaux: français et mathématiques
- -délégué elèves : en cours en novembre 2021 dans chaque classe et première reunion le 25 novembre
- -régle de vie communes : peu d'incidents depuis septembre 2021, des actions en EMC sont menées : la laicité, le respect, le harcèlement, les messages clairs, discours communs L'infirmière viendra faire des séances sur des thématiques spécifiques en 2022

Vigilance sur les signaux faibles concernant certains incidents

-des sorties en attentes pour classes maternelles

- par classe

cm1-cm2

projet usep orientation, intervention taekwondo 2 séances projet DRAC avec photographe et commissaire au compte projet artistiques et musical si fête d'école

projet classe découverte du 7 au 10 juin 2022 + 2 sorties au musée

projet sur l'eau avec intervention CPIE projet vélo

projet natation sous réserve de place (priorité aux élèves de cycle 2)

ce1-ce2

projet artistiques et musical si fête d'école projet DRAC avec photographe projet classe découverte du 7 au 10 juin 2022 + 2 sorties au musée projet sur l'eau avec intervention CPIE projet natation sous réserve

gs-cp

projet artistiques et musical si fête d'école projet DRAC avec photographe projet natation sous réserve

ps-ms

projet artistiques et musical si fête d'école projet DRAC avec photographe

-Différents de suivi des élèves et des dispositifs d'aide à expliciter lors du 2eme conseil d'école

- -information pour chaque parents avant ou après les vacances d'octobre pour les évaluations de cp et ce1
- -Constat de la situation des élèves en difficulté déjà identifiés et la mise en place des aides et des dispositif d'aides : aide en classe, PPRE, PAP, PPRE avec intervention possible du RA-SED :

Le R.A.S.E.D se compose:

- ___D'un maître E (soutien pédagogique) : En arrêt
- ____D'un maître G (comportement) : Pas de maître G sur Augé depuis environ 10 ans
- D'un psychologue : En arrêt

Très compliqué sur Augé d'accompagner les enfants en difficulté.

La maitresse E devait intervenir dès début octobre mais en arrêt jusqu'au 13 décembre, reprise possible par la suite

Pas de psychologue nommée sur le secteur, une psychologie du secteur de st maixent vient faire les bilans urgents d'orientation pour le moment (en novembre, décembre 2021) puis courant 2022, si c'est possible, les bilans psychologiques pour d'autres demandes Les demandes urgentes pour 3 élèves sont en cours (décembre 2021 et janvier 2022) Il est conseiller de se diriger vers des psychologues libéraux

Ce thème sera à nouveau abordé au prochain conseil d'école.

- espace numérique de l'école : manuel, logiciel, matériels

état de la situation AU 2 décembre 2021 :

- -10 mini pc sans internet
- -1 TBI dans 1 classe, 9 tablettes et 1 à 2 pc par classe pour enseignants+ 1 mini- robot livré
 - Projet ENR3 : l'entreprise stimutec étant en cessation d'activité en octobre, l'école et la mairie se sont dirigées en urgence vers la société AIPC avec une demande de maintenance pour tout le parc informatique de l'école, et la mise en place du TBI en février 2022 et des pc en septembre 2022

L'ENT de l'école sera mis à disposition début janvier 2022 avec une formation des enseignants

Les ordinateurs de l'école ont eu une réparation urgente en octobre 2021

Une réflexion et une décision doivent être prises pour les imprimantes ou photocopieur pour les impressions en couleur et en noir et blanc de l'école.

Les logiciels « base élève »et « LSU »pour les livrets sont tombés en panne pendant 15 jours, la réparation a eu lieu ce mercredi 2 décembre,il ne reste que 15 jours pour remplir les livrets et les conditions ne permettent de les distribuer avant les vacances de Noël et ils seront distribués debut janvier 2022 .

G/projet des partenaires

En

-Travaux et projets de la municipalité dans l'école

Remerciement de l'école pour l'écoute et la prise en compte des besoins de l'école, et l'étude des travaux sur l'école :

_	Nettoyage et peinture préau pendant l'été 2021
_	Fenêtres des classes et de la cantine changées (ressenti : absence de buée, chaleur préservée) en juin -juillet 2021
_	_Réparation toitures faite
_	Contrôle sécurité aire de jeux réalisé
_	Nettoyage de la cour 2 fois par semaine pour les feuilles
_	Restaurant scolaire : davantage de producteurs locaux, produits de qualité et bio (Projet Alimentaire Territorial =PAT)
<u>-</u>	Mise en place d'un ENT pour chaque classe (environnement numérique de travail) : Edumoov opérationnel normalement en janvier 2022 avec une formation enseignant au 1er trimestre 2022
<u>-</u>	Continuité du projet numérique avec installation d'un TBI en février 2022 et l'achat de 6 PC pour septembre 2022 : cout total 12 000 euros
_	Des travaux sont proposés par l'école à chaque vacance scolaire pour l'entretien et la rénovation des locaux
pro	jet dans les années à venir :
-	Isolation des combles de l'ancienne école et de la cantine : cout 5000 euros

_	_Evacuation de l'eau bas de la cour
_	Peinture mur cantine
_	_Enfouissement du fil qui traverse la cour
_	Retirer la « bosse » dans la cour
_	Continuité du projet normes PMR dans l'enceinte scolaire
_	Mise en place d'eau chaude (ménage, lavage des mains)

-Renouvellement de l'APE, activités périscolaires

Des nouveaux parents dans le bureau de l'APE, l'association à versé une subvention à la coopérative de l'école

Des réunions avec le directeur sont à prévoir pour planifier des actions

-Une réflexion est toujours en cours pour des activités extrascolaires "ecole de sport" ou "école des arts" en lien avec la ligue de l'enseignement, il s'agit de définir quelle est la structure qui pourrait porter et organiser le projet.-

-Délégués de parents d'élèves : projet et thématiques à aborder au 2eme conseil d'école :

- carte scolaire
- suivi des travaux de l'école
- suivi des actions du rased dans l'école

H/Questions diverses

Pas de questions diverses transmises pour ce conseil d'école

Fin de séance : 20h40

MR MONNEAU, directeur école d'Augé